

Rapport du jury

Concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B

Session 2023

L'arrêté du 25 juin 2009 fixe la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues.

Ce concours comporte deux épreuves d'admissibilité et une épreuve d'admission.

Les épreuves écrites d'admissibilités proposées sont les suivantes :

- Une épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat et qui relève d'une problématique relative aux politiques publiques.

Cette épreuve d'une durée de 3 heures était assortie d'un coefficient 3.

- Une épreuve constituée d'une série de six à neuf questions à réponse courte portant sur, au choix du candidat :
 - La gestion des ressources humaines,
 - Comptabilité et finances,
 - Problèmes économiques et sociaux,
 - Enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne.

Cette épreuve d'une durée de 3 heures était assortie d'un coefficient 2.

L'arrêté du 3 avril 2023 a déterminé le nombre de poste à pourvoir dans le périmètre de la région Normandie selon la répartition suivante :

- 17 postes de secrétaires administratifs pour le ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
- 7 postes pour le ministère de l'intérieur,
- 4 postes pour le ministère de la justice,
- 1 poste pour le ministère de l'écologie,
- 1 poste pour le ministère de la culture.

Ainsi au total, 30 postes étaient à pourvoir au titre de la session 2023 contre 23 postes pour la session 2022.

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 20 et 21 avril 2023. Les épreuves d'admission se sont déroulées les 13 et 14 juin 2023.

1. Les épreuves d'admissibilité

Au titre de la session 2023, 506 candidats étaient inscrits pour le passage des épreuves d'admissibilité, 246 candidats se sont présentés soit un taux d'absentéisme de plus de 50%.

Les statistiques générales du concours sont les suivantes :

- Cas pratique : cette épreuve est obligatoire pour tous les candidats.

Note la plus basse	3
Note la plus élevée	18.25
Moyenne	11.20
Ecart type	3.18
Médiane	11
Note <10	126

Les membres de jury ont relevé dans l'ensemble un manque de respect du formalisme attendu qu'il s'agisse de l'absence de timbre ou de l'absence d'un plan structuré permettant de distinguer les différentes parties de la note.

La méthodologie de la note administrative ne semble pas acquise par beaucoup de candidats puisque la moitié d'entre eux n'a pas obtenu la moyenne sur cette épreuve. La note administrative n'est pas une dissertation, un rapport ou encore une lettre qui se termine par une formule de politesse.

Les membres de jury recommandent, comme lors de la session précédente, de porter une attention particulière à la lecture du sujet ; en l'espèce le plan était clairement indiqué dans son intitulé. Le jury recommande également une lecture attentive des documents et d'éviter de recopier leur contenu de manière intégrale. Enfin, le jury recommande de prévoir un temps dédié à la relecture de la copie afin de vérifier l'orthographe, corriger la ponctuation, soigner la présentation et l'aspect général de la copie.

- Les épreuves de questions à réponse courte.

Ces épreuves comprennent d'une part des questions communes qui doivent être traitées par l'ensemble des candidats et des questions relatives à l'option choisie par le candidat au moment de l'inscription.

Les questions courtes communes : ces questions, au nombre de 3 portaient sur l'actualité et étaient toutes en lien avec l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

Dans l'ensemble ces questions n'ont pas été correctement appréhendées par les candidats. Une grande majorité des candidats ont plagié des pans entiers de documents, ont exprimé des avis sans arguments avec parfois un manque de mesure dans l'expression des propos.

Les candidats devaient par ailleurs choisir une des options suivantes : problèmes économiques et sociaux, comptabilité et finance, enjeux de la France contemporaine et gestion des ressources humaines.

Les candidats ont majoritairement choisi l'option gestion des ressources humaines.

Les statistiques de ces épreuves sont les suivantes :

Problèmes économiques et sociaux : 55 candidats présents sur 119 candidats inscrits

Note la plus basse	3.20
Note la plus élevée	15.40
Moyenne	8.93
Ecart type	2.29
Médiane	8.80
Note <10	29

Comptabilité et finance : 24 candidats présents sur 59 inscrits

Note la plus basse	1.30
Note la plus élevée	11.70
Moyenne	6.45
Ecart type	2.57
Médiane	6.50
Note <10	11

Enjeux de la France contemporaine :24 candidats présents sur 49 candidats inscrits

Note la plus basse	3.10
Note la plus élevée	11.60
Moyenne	8.20
Ecart type	2.44
Médiane	8.75
Note <10	11

Gestion des ressources humaines : 138 candidats présents sur 273 candidats inscrits

Note la plus basse	3.50
Note la plus élevée	16.80
Moyenne	9.86
Ecart type	2.50
Médiane	9.90
Note <10	67

De manière globale, cette épreuve nécessite des connaissances précises dans le domaine choisi par le candidat. En particulier, l'épreuve de comptabilité et finance impose des connaissances techniques.

Certaines questions n'ont pas été traitées ou traitées partiellement faute de temps.

Les membres du jury recommandent aux candidats de porter une attention particulière quant au choix de l'option et de s'assurer de maîtriser le programme de l'épreuve.

2. Les épreuves d'admission

Le jury a retenu 72 candidats pour l'épreuve d'admission.

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre.

Au cours de cette entretien, une mise en situation doit permettre d'apprécier le comportement du candidat face à une situation concrète.

En vue de cette épreuve, le candidat doit adresser une fiche individuelle de renseignement, fiche sur laquelle le jury peut s'appuyer pour conduire l'entretien qui suit l'exposé.

Comme pour les épreuves écrites, les membres de jury recommandent aux candidats de prendre le temps de lire avec attention les textes, de les analyser en évitant les paraphrases.

Le périmètre du concours, dans un format interministériel, nécessite d'élargir sa culture administrative en particulier s'agissant des candidats ayant déjà une expérience professionnelle (réponse vague, voire méconnaissance du fonctionnement de la structure d'affectation).

Les membres de jury ont noté un certain manque de préparation de l'épreuve. Il est attendu des candidats qu'ils fassent montre de réflexion personnelle et de réactivité plus que de théorie apprise par cœur.

La présentation, la posture corporelle doivent être un sujet d'attention du candidat, de même que le vocabulaire utilisé.

Juliette Le Luyer
Présidente du jury